



Circulation sur la RD 23 : Appel à la prudence en raison de dispositifs provisoires sur la chaussée

La Collectivité Territoriale de Guyane informe les usagers et riverains de l'installation provisoire de dispositifs de protection d'ouvrages hydrauliques sur la chaussée de la Route Départementale 23 (RD23), entre le Grand Port Maritime de Guyane à Dégrad-des-Cannes et le Carrefour giratoire des Maringouins.

Ces aménagements interviennent dans le cadre du passage de convois de transports exceptionnels, prévus entre le 10 mai et le 19 juillet 2025, pour l'acheminement de moteurs et alternateurs depuis le port de Dégrad-des-Cannes jusqu'à la future centrale bioénergie du Larivot.

Pour garantir la sécurité des infrastructures, des plaques métalliques sont installées au niveau de certains ouvrages hydrauliques existants, situés en traversée sous chaussée, afin de les protéger mécaniquement lors du passage des convois.

Ce transport exceptionnel s'inscrit dans un projet stratégique visant à garantir une alimentation en électricité à la population guyanaise.

La CTG appelle donc tous les usagers à la plus grande prudence lorsqu'ils empruntent ce tronçon routier et les invite à adapter leur conduite en conséquence.

Elle remercie par avance les usagers et riverains de la RD 23 pour leur compréhension et leur patience face à la gêne temporaire occasionnée par ces aménagements indispensables au bon déroulement des opérations.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE